

PORT AUTONOME DE KRIBI



PORT AUTHORITY OF KRIBI

DECISION N° 2081/D/PAK/DG/DMA/2024 DU 01 AOUT 2024 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES CONSECUTIFS A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°024/AONO/PAK/CIPM/2024 DU 08 MAI 2024 POUR LA CONSTRUCTION DE CERTAINS BATIMENTS DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DES ROUTES DE DESENCLAVEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE ET PORTUAIRE DE KRIBI (PARZIK) EN QUATRE (04) LOTS.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE, AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE DE L'ETAT DU CAMEROUN REPRESENTE PAR LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, MAITRE D'OUVRAGE,

- Vu L'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et aux Groupements d'Intérêt Économique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu L'accord de prêt n°2000200005057 conclu le 20 septembre 2022 entre la République du Cameroun (l'emprunteur) et la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- Vu La Loi n°98/021 du 24 décembre 1998 portant Organisation du Secteur Portuaire ;
- Vu La Loi n°2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu Le Décret n°99/127 du 15 juin 1999 portant création des Organismes Portuaires Autonomes ;
- Vu Le Décret n°99/128 du 15 juin 1999 portant organisation et fonctionnement des Organismes Portuaires Autonomes ;
- Vu Le Décret n°2016/378 du 08 août 2016 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi ;
- Vu Le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes aux Marchés des Entreprises Publiques ;
- Vu Le Décret n°2020/252 du 05 mai 2020 portant approbation des statuts du Port Autonome de Kribi ;
- Vu La Résolution n°01/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi ;
- Vu La Résolution n°02/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Kribi ;
- Vu La Résolution n°03/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général-Adjoint du Port Autonome de Kribi ;
- Vu La Résolution n°134/PAK/CA/13/2019 du 15 février 2019 portant adoption Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Kribi ; modifiée par la résolution n°144/PAK/CA/13/2019 du 12 avril 2019 ;



**Vu** La résolution n°0421/PAK/CA/51/2023 du 18 décembre 2023 portant adoption du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2024 ;

**Vu** La Résolution n°0433/PAK/CA/53/2024 du 28 mars 2024 portant adoption du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi révisé au titre de l'exercice 2024 ;

**Vu** La Résolution n°0439/PAK/CA/54/2024 du 23 mai 2024 portant adoption du Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Kribi ;

**Considérant** La convention n°281/CDMO/MINTP/PAK/2023 du 17 août 2023 relative à la délégation de Maitrise d'Ouvrage ;

**Considérant** l'Appel d'Offres National Ouvert N°024/AONO/PAK/CIPM/2024 du 08 mai 2024 pour la construction de certains bâtiments dans le cadre du Projet d'Aménagement des Routes de désenclavement de La Zone Industrielle et portuaire de Kribi (PARZIK) en quatre (04) lots ;

**Considérant** la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée lors de sa session du \_\_\_\_\_ et notifiée par courrier de référence N°\_\_\_\_/ L/2024/PAK/CIPM/SEC du \_\_\_\_\_ ;

### DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les marchés consécutifs à l'Appel d'Offres National Ouvert N°024/AONO/PAK/CIPM/2024 du 08 mai 2024 pour la construction de certains bâtiments dans le cadre du Projet d'Aménagement des Routes de désenclavement de La Zone Industrielle et portuaire de Kribi (PARZIK) en quatre (04) lots sont attribués ainsi qu'il suit :

N° LOT	OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT (FCFA TTC)	DELAI
01	Construction d'un bâtiment pour la mise en place d'une banque de sang à l'hôpital de district de Kribi	BATOP&PARTNERS  BP : 71 Kribi-Cameroun ; Tél : +237 222 461 936/658 171 592; email: <a href="mailto:info@batoppartners.com">info@batoppartners.com</a> NIU : M021712602305C	Vingt-six millions six cent cinquante-sept mille cent neuf (26 657 109)	
02	Construction de deux (02) bâtiments de trois (03) salles de classes chacun au lycée technique bilingue de Kribi	GROUPEMENT SIG SARL/BEBE TECHNOLOGY  BP : 5444 Yaoundé-Cameroun ; Tél : +237 653 039 695/670 220 092/657 690 253; email: <a href="mailto:solutioning19@gmail.com">solutioning19@gmail.com</a> ; NIU : M011912736076K	Soixante-quatre millions cinq cent douze mille huit cent quatre-vingt-douze (64 512 892)	Six (06) mois



N° LOT	OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT (FCFA TTC)	DELAIS
03	Construction et équipement d'une bibliothèque scolaire au lycée bilingue de Dombé	<b>BUILPABUSCO</b> <b>BP : 12530 Douala-Cameroun ;</b> <b>Tél : +237 233 431 737/699 515</b> <b>700; email:</b> <b><a href="mailto:building.partnersco@uyahoo.fr">building.partnersco@uyahoo.fr</a></b> <b>; NIU : P037300473582K</b>	Trente-huit millions huit cent-quatre-vingt mille huit <b>(38 880 008)</b>	
04	Construction d'un bloc de salles de classe à l'école maternelle d'application d'Afan Mabe		<b>INFRUCTUEUX</b>	

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Kribi, le **01 AOUT 2024**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI,  
MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE**

Copie :

- MINTP ;
- MINMAP ;
- PCA/PAK ;
- ARMP ;
- PCIPM ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO



*Patrice Melom*